RAPPORT D'ACTIVITÉ

2017 2018

Angervilliers, Boullay-les-Troux, Briis-sous-Forges, Courson-Monteloup, Fontenay-lès-Briis, Forges-les-Bains, Gometz-la-Ville, Janvry, Les Molières, Limours, Pecqueuse, Saint-Jean de Beauregard, Saint-Maurice-Montcouronne , Vaugrigneuse

Communauté de Communes du **PAYS de LIMOURS**

www.cc-paysdelimours.fr

3 **ÉDITO**

4 **TERRITOIRE**
1 communauté, 14 communes

5 **MISSIONS**
Des actions d'intérêt communautaire

6 **ORGANISATION**
Les élus et l'administration

8 **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Les membres

10 **INTERCOMMUNALITÉ**
Au service des communes

12 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
Des perspectives en devenir

14 **DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE TRÈS HAUT DÉBIT**
Un enjeu majeur

16 **ÉDUCATION**
La petite enfance

18 **ÉDUCATION**
L'enfance jeunesse

20 **TRANSPORTS**
L'amélioration des déplacements

22 **COHÉSION SOCIALE**
Mieux vivre ensemble

24 **EMPLOI**
À l'écoute de tous les publics

26 **VIE CULTURELLE ET SPORTIVE**
Aux côtés des acteurs du territoire

28 **ENVIRONNEMENT**
Le Plan Climat

30 **TRAVAUX**
À l'écoute des demandes communales

32 **FINANCES**
Une stabilité maintenue

34 **COMMUNICATION**
Au plus proche des habitants

Le présent rapport a pour objet de présenter l'activité des services de la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) pour les années 2017 et 2018 conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Directeur de publication : Bernard Vera | **Rédaction :** Amélie Delrue et les services de la Communauté de Communes du Pays de Limours | **Conception graphique :** ikuki® | **Impression :** Print Price sur papier Oxygène Silk certifié FSC | **Tirage :** 200 exemplaires en juin 2019.

ÉDITO

2018 est la première année pleine pour le nouvel exécutif suite au changement de la présidence de la Communauté de Communes du Pays de Limours, intervenu fin 2017.

Au cours des années 2017 et 2018, **le soutien aux 14 communes de la communauté s'est encore amplifié** afin de faire face aux baisses drastiques de l'État. Les fonds de concours aux communes ont notamment augmenté de façon significative.

Le développement économique a connu une nouvelle avancée avec la création d'un parc d'activités intercommunal à Limours et l'aboutissement de l'étude stratégique à l'échelle de tout le territoire à l'horizon 2030. Enfin, l'étude sur l'implantation d'espaces de télétravail et de travail partagé a été lancée avec la volonté d'une première concrétisation dès 2020.

Le déploiement du très haut débit constitue un enjeu d'aménagement majeur de notre territoire. Toutes les communes sont désormais engagées dans une phase opérationnelle pour le déploiement de la fibre optique qui va permettre la connexion de tous les foyers au plus tard en 2020.

Sur le plan environnemental, ces années ont permis le lancement d'une action territoriale d'envergure en commençant à élaborer notre Plan Climat Air Énergie afin de contribuer à notre échelle, à faire face aux enjeux climatiques.

Les transports ont connu une importante amélioration avec la création d'une voie dédiée pour la circulation des bus sur l'A10, permettant un gain de temps de près de 10 minutes pour les usagers de la gare autoroutière de Briis-sous-Forges. Des bus à étage ont également été testés pour faire face à l'accroissement du nombre d'usagers.

Enfin, **l'ensemble de nos services publics locaux ont connu des améliorations notables** afin de satisfaire toujours mieux les besoins de nos habitants : emploi, petite enfance, centres de loisirs, travaux dans nos équipements publics. Parmi ces améliorations, notons la création de nouveaux outils de communication afin de mieux informer et associer les habitants et les acteurs du territoire.

Indiquons pour conclure que tout cela se réalise dans un cadre budgétaire extrêmement contraint dû aux baisses des dotations de l'État, **mais avec une stabilité maintenue.** Grâce à des efforts constants, les dépenses courantes n'ont augmenté que de 1% et les dépenses de personnel, stabilisées en 2017, ont baissé en 2018. Par ailleurs, la dette par habitant a été réduite de plus de la moitié, passant de 44 euros à 21 euros.

Ainsi, notre Communauté de Communes avance, dans le cadre d'un projet de territoire ambitieux qui vise à conforter nos atouts et à combler nos déficits en termes d'emplois, de transports et de communication.

Vous pouvez compter sur ma détermination et celle des élus communautaires pour affronter avec vous les défis qui nous attendent.

Bien à vous

Bernard Vera
Président de la CCPL

et les membres du Bureau communautaire

TERRITOIRE

1 communauté, 14 communes

Territoire charnière entre le nord urbain de l'Essonne et le sud rural du département, le Pays de Limours bénéficie d'une qualité environnementale d'exception tout en se situant à seulement 30 km de Paris.

L'intercommunalité

Dès le 9 novembre 1964, une douzaine de communes s'étaient regroupées autour de Limours afin de former le District Rural du Canton de Limours et réaliser ensemble ce qu'elles ne pouvaient faire seules. Il est intéressant de noter qu'au départ, les communes voisines de Nozay, Marcoussis, Gometz-le-Châtel faisaient partie du District Rural du Canton de Limours avant de le quitter malheureusement.

À l'avènement de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite loi "Chevènement" les 12 communes du District ont opté pour la transformation en Communauté de Communes qui a pris effet au 1er janvier 2002. Elles furent par la suite rejointes le 27 décembre 2002 par Saint-Maurice-Montcouronne et le 29 décembre 2006 par Angervilliers.

Le Pays de Limours se situe à seulement 30 km de Paris

La Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) est actuellement composée de 14 communes représentant 27 435 habitants* sur 118,54 Km².

* Population légale, source INSEE au 1er janvier 2018

MISSIONS

Des actions d'intérêt communautaire

Pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes du Pays de Limours a souhaité orienter ses compétences dans le respect des principes de cohérence territoriale et d'autonomie des villes, mis en place depuis sa création.

Les 14 communes composant l'intercommunalité délèguent à la Communauté de Communes un certain nombre de compétences qu'elle exerce pour l'ensemble des communes et leurs populations. Ces compétences sont alors dites d'intérêt communautaire.

En optant notamment dès sa création pour une communauté "renforcée", c'est-à-dire à taxe professionnelle unique, les communes de la CCPL ont solidairement fait le choix déterminant de mettre en commun leur seule source de recettes potentiellement dynamiques et porteuses, à terme, d'emplois locaux.

Compétences obligatoires

- Développement économique
- Aménagement de l'espace
- Aménagement numérique, réseaux et services de communications électroniques
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Création et gestion de maisons de services au public
- Promotion et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de la voirie de desserte des zones d'activités intercommunales
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Emploi, action sociale, petite enfance, accueil de loisirs, foyer de logement pour personnes âgées

Autres compétences

- Organisation de transports collectifs
- Actions culturelles

ORGANISATION
Les élus et l'administration

Les élus

La Communauté de Communes du Pays de Limours est administrée par un Conseil communautaire composé de 35 délégués, élus depuis 2014 au suffrage universel direct.

Le 24 septembre 2017, Jean-Raymond Hugonet, président de la CCPL, est élu sénateur de l'Essonne. La loi de non-cumul des mandats l'oblige à quitter sa fonction de président. Le 9 novembre 2017, les membres du Conseil communautaire ont confié le mandat de président à Bernard Vera, 1er vice-président en charge du développement économique, ancien sénateur de l'Essonne et ancien maire de Briis-sous-Forges.

Le Bureau communautaire 2018

Le Bureau est composé du président, de 10 vice-présidents (nombre fixé par délibération) et d'autres membres dont le nombre correspond aux maires des communes membres qui n'ont été élus ni président, ni vice-président.

Président	**Bernard Vera** - Compétence générale et gestion du personnel - Communication
1er Vice-président	**Léopold Le Compagnon** - Environnement et Mutualisation
2e Vice-président	**Marcel Bayen** - Emploi et Maison de services au public
3e Vice-présidente	**Chantal Thiriet** - Cohésion et politiques sociales
4e Vice-président	**Yvan Lubraneski** - Développement économique
5e Vice-président	**Pierre Audonneau** - Finances et Prospectives
6e Vice-président	**François Frontera** - Travaux et Liaisons douces
7e Vice-présidente	**Dany Boyer** - Petite enfance : Multi-accueils, RAM, LAEP
8e Vice-président	**Alain Artoré** - Très Haut Débit et Énergies
9e Vice-président	**Edwige Huot-Marchand** - Égalité Hommes-Femmes, Imprimerie et Collèges
10e Vice-président	**William Berrichillo** - Transports et Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
Conseiller communautaire délégué	**Emmanuel Dassa** - Culture et Sports - Traitement des déchets
Conseillère communautaire déléguée	**Marie Lespert-Chabrier** - Enfance, Jeunesse et Prévention
Conseiller communautaire délégué	**Christian Schoettl** - Tourisme et Patrimoine
	Bernard Jacquemard
	Alain Vigot
	Jean-Marc Delaître

L'administration

Afin de mettre en œuvre les décisions et orientations votées par les élus en Conseil communautaire, l'administration de la Communauté de Communes du Pays de Limours est composée d'agents aux compétences pluridisciplinaires. Fin 2018, la CCPL comptait 52 agents permanents dont 14 équivalents non titulaires.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les membres

INTERCOMMUNALITÉ
Au service des communes

En 2017 et 2018, le soutien aux 14 communes de la Communauté de Communes du Pays de Limours reste un axe majeur de la politique intercommunale afin de faire face aux baisses drastiques des aides de l'État. Les actions en faveur des communes se sont matérialisées par différentes orientations concrètes comme la prise en charge des instructions du droit du sol, la constitution de groupements de commandes, la mise en place de fonds de concours et la signature de partenariats divers.

Urbanisme

11 communes utilisent le service d'instruction du droit des sols : Angervilliers, Boullay-les-Troux, Briis-sous-Forges, Courson-Monteloup, Fontenay-lès-Briis, Forges-les-Bains, Gometz-la-Ville, Les Molières, Pecqueuse, Saint-Maurice-Montcouronne et Vaugrigneuse.

Le service d'instruction du droit des sols a instruit 196 **documents d'urbanisme** en 2017 et 169 en 2018 dont :
- **Permis de construire :** 193 en 2017 / 156 en 2018.
- **Permis d'aménager :** 1 en 2017 / 8 en 2018.
- **Permis de démolir :** 2 en 2017 / 5 en 2018.

Les communes reversent 120 € à la CCPL par document instruit. Cela a ainsi généré 23 520 € de recettes en 2017 contre 20 280 € en 2018. Ce montant de participation, raisonnable vis-à-vis d'un service externalisé, aura cependant permis de limiter les coûts d'intervention pour la CCPL.

Par ailleurs, le service instructeur a mis en place un **logiciel de gestion des autorisations d'urbanisme,** jusque-là exclusivement utilisé par la CCPL. Une formation dédiée aux agents des 11 mairies a eu lieu en décembre 2018.

Mutualisation des achats

La première étape d'une **démarche de mutualisation** passe par les groupements de commandes. Ainsi, sans perdre la maîtrise de ses achats, chaque commune peut tirer des bons de commande sur un marché global porté par l'intercommunalité en profitant de l'effet d'échelle, fruit de la mise en commun.

En 2018, la CCPL a adhéré au groupement de commandes pour **la dématérialisation des procédures administrative**s mis en place par le CIG.

Fonds de concours

La CCPL met en place **des fonds de concours aux 14 communes** afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'équipements prévus par leurs soins.

Communes	Fonds de concours distribués	
	2017	2018
Angervilliers	43 704 €	49 545 €*
Boullay-les-Troux	11 131 €	12 786 €*
Briis-sous-Forges	56 753 €	67 087 €
Courson-Monteloup	10 825 €	7 831 €
Fontenay-lès-Briis	17 967 €	20 130 €
Forges-les-Bains	34 808 €	37 357 €
Gometz-la-Ville	18 682 €	21 116 €
Janvry	10 123 €	10 470 €
Les Molières	52 199 €	57 246 €
Limours	134 595 €	151 326 €
Pecqueuse	7 633 €	8 437 €*
Saint-Jean de Beauregard	12 090 €	12 791 €
Saint-Maurice-Montcouronne	16 333 €	23 080 €
Vaugrigneuse	23 157 €	20 800 €
Total	**450 000 €**	**500 000 €**

** Investissement*

Participation aux centres de loisirs communaux

La CCPL s'est engagée dans la gestion d'accueils collectifs de mineurs, mais n'a pas la capacité d'accueillir la totalité des jeunes du territoire. Cette compétence étant intercommunale, la CCPL a souhaité intervenir financièrement dans le coût des accueils communaux, afin de respecter le principe d'équité.

Communes	Fonds de concours centres de loisirs	
	2017	2018
Briis-sous-Forges	16 712 €	41 409 €
Forges-les-Bains	5 980 €	6 435 €
Limours	8 944 €	18 739 €
Les Molières	8 470 €	7 808 €
Pecqueuse	2 210 €	1 997€
Total	**42 316 €**	**76 388 €**

Contrats de partenariat

La CCPL poursuit l'aide aux communes en leur permettant d'accéder à des contrats ou fonds de l'État, de la Région et du Département pour des **actions coordonnées.**

Contrat de ruralité

Avec le **Ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales**

Couvrant la période 2017-2020, ce contrat prévoit **14 projets** portant sur 6 axes d'intervention : accès aux services et aux soins, revitalisation des bourgs centres, attractivité du territoire, mobilités, transition écologique et cohésion sociale.

La CCPL a bénéficié d'une première subvention de l'État de **347 533 €** pour 2 projets ayant débuté en 2017 :

- Le **parc d'activités intercommunal de la Coopérative** à Limours. Réalisé dans le respect de l'environnement, ce parc de 2,71ha sera composé de 11 lots concernant des entreprises du BTP, des transports, de l'ébénisterie et des garages. Coût total des travaux : 1829302 € HT financés aussi dans le cadre du contrat de territoire.

- La mise en place d'un **Agenda d'accessibilité programmée (Adap) sur tous les bâtiments intercommunaux.** Pour respecter la législation en vigueur et garantir l'accessibilité à tous de ses services, la CCPL a établi un agenda d'accessibilité à tous ses bâtiments publics qui se déroulera sur 6 années. Coût total de l'opération : 116 380 € HT.

En 2018, la CCPL a bénéficié d'une seconde subvention pour 2 projets :

- La mise en place d'un **Lieu d'accueil enfants parents (LAEP) intercommunal,** appelé "À petits pas", dans le prolongement du pôle social de Forges-les-Bains. Coût total des travaux : 139 200 € HT.

- La création **d'une liaison douce** entre Boullay-les-Troux et la limite des départements de l'Essonne et des Yvelines.
  Coût total des travaux : 740 070 € HT.

Contrat de territoire

Avec le **Conseil département de l'Essonne**

19 projets au service des 14 communes bénéficient d'une subvention de **724 383 €** pour la période 2013-2017 (voir la liste complète des projets sur le rapport d'activité 2016).

Plan de relance

Avec le **Conseil départemental de l'Essonne**

Une subvention de **200 000 €** a été octroyée pour la période 2015-2018 pour 12 projets d'amélioration d'aménagement des bâtiments intercommunaux.

Fonds de propreté

Avec la **Région Île-de-France**

Une subvention de **68 827 €** a été octroyée en 2018 **afin de lutter contre les dépôts sauvages sur le territoire** au niveau des sites gérés par la CCPL comme la voie verte de plus de 7 km, les 5 parcs d'activités, les environs des gymnases intercommunaux, le domaine de Soucy et le site de l'aire d'accueil des gens du voyage. La CCPL s'est ainsi équipée d'une remorque, d'un chargeur frontal et d'un broyeur à branches. Grâce à ce fonds de propreté porté par la CCPL, les communes ont pu également s'équiper du matériel qu'elles souhaitaient comme des barrières, des panneaux de signalisation et des bennes à caissons amovibles.

Déchèterie intercommunale

Après 10 ans de concertation et de travail, inauguration le 25 mars 2017 de la déchèterie intercommunale nouvelle génération au service des usagers à Briis-sous-Forges ; un vrai signe pour les habitants de bien trier pour mieux valoriser.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Des perspectives en devenir

Le service développement économique a pour vocation d'aménager le territoire et d'accompagner les entreprises comme les porteurs de projets afin d'impulser une dynamique économique continue. En 2017 et 2018, une attention particulière a été portée à l'ensemble des entreprises et commerces du territoire.

La Lettre du Dév'Éco

La Lettre du Dév'Éco communique des informations sur la législation et la vie économique du territoire. Elle met également les entreprises à l'honneur à l'occasion d'une création ou d'un projet de développement spécifique.

Mensuellement, les rendez-vous du Dév'Éco sont présentés dans la Lettre d'information électronique de la CCPL afin d'informer l'ensemble des élus et des administrés du territoire.

Futur tiers-lieux

Accompagnée par l'État, le Département de l'Essonne et la Région Île-de-France, la Communauté de Communes va implanter à Briis-sous-Forges, un premier tiers-lieu destiné aux salariés autorisés à télé-travailler et aux entrepreneurs désireux de sortir de l'isolement dans un cadre propice au développement de leurs activités.

La CCPL a choisi d'être accompagnée dans ce projet d'implantation par le cabinet Relais d'Entreprises qui travaille sur une étude préalable auprès des habitants et acteurs du territoire. 27 acteurs du Pays de Limours étaient présents le 13 décembre 2018 à la réunion de co-construction sur l'étude de faisabilité préalable au développement de tiers-lieux.

Les services et partenaires à la disposition des entreprises

De nombreux partenaires informent les porteurs de projets et entreprises (commerçants, artisans ou professions libérales) pour favoriser le maintien, la croissance et le développement de l'implantation des entreprises sur le territoire. Des permanences d'information et des conférences sont organisées avec les partenaires pour répondre aux questions liées à la vie de l'entreprise. Une bourse des locaux recueille l'offre et la demande immobilière. Elle permet d'assurer la mise en relation entre les propriétaires du territoire et les entreprises en recherche de locaux (bureau, entrepôt, atelier ou terrain).

Un événement décisif et fondateur

47 chefs d'entreprises étaient présents le 6 mars 2017 au siège de la CCPL, pour la réunion de présentation de l'étude stratégique des zones d'activités intercommunales. Cette réunion s'est clôturée par la signature de la convention de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne et la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Essonne, pour le développement économique du territoire.

Le 27 mars 2018, la Communauté de Communes organisait une réunion sur les aides des collectivités aux entreprises. La CCPL y a renouvelé son partenariat avec la CCI, la CMA et l'Autre Club : un partenariat au service des entreprises, des artisans et commerçants du territoire.

Le 27 mars 2018, renouvellement du partenariat de la CCPL avec la CCI, la CMA et L'Autre Club.

Chiffres clés annuels

- **33 mises** en relation entre 43 entreprises en recherche de locaux et 16 vendeurs ou loueurs.
- **323 contacts** (bourse des locaux, création et développement d'entreprises).
- **52 nouveaux porteurs de projets** accompagnés.
- **13 créations** d'entreprises.
- **29 entreprises accompagnées** dans le cadre de leur développement sur des sujets financiers, marketing/communication.
- **10 conférences** portant sur des thèmes variés dont les outils et réseaux sociaux, l'optimisation de la démarche commerciale, les statuts juridiques, le financement d'un projet par une campagne de financement participatif (crowdfunding).
- **139 entreprises** ont participé aux conférences proposées.

Les parcs d'activités en perspective

La CCPL poursuit la mise en place de nouvelles signalétiques pour les parcs d'activités communaux et intercommunaux. La réhabilitation des parcs va de pair avec la création de nouveaux parcs, en vue de favoriser le développement des activités économiques et de l'emploi.

Parcs communaux

Dans le cadre de la loi NOTRe, les parcs communaux sont désormais gérés par les intercommunalités depuis le 1er janvier 2017. Les conclusions et les orientations de l'étude de développement stratégique des parcs d'activités de la CCPL ont été présentées en mars 2017. Celles-ci présentent les perspectives de développement des zones d'activités dans l'objectif de renforcer le tissu économique et requalifier les espaces économiques existants. Le parc d'activités Montvoisin à Gometz-la-Ville a bénéficié d'une nouvelle signalétique commerciale en 2018. D'autres parcs d'activités du territoire s'inscriront dans la même démarche de requalification, notamment pour ce qui concerne l'aménagement de l'espace du parc d'activités Limours/Pecqueuse et le parc d'activités de Bajolet.

Parcs intercommunaux

Les parcs d'activités sont indispensables au développement économique, à la création d'emploi de proximité et à l'augmentation des recettes de la collectivité. La CCPL souhaiterait développer ses zones économiques d'un hectare par année sur les 20 prochaines années.

De nouveaux parcs vont être créés, dont celui de Limours, pour lequel les travaux ont démarré en octobre 2017 et dont l'appellation retenue est le **parc d'activités de la Coopérative.** Il est situé Route de Rambouillet 'lieu-dit le Clos Madame' sur un terrain de 2,7 ha, au bord de la voie verte qui relie Paris au Mont-Saint-Michel. Les 11 lots sont d'ores et déjà réservés et précommercialisés. Les entreprises spécialisées dans l'artisanat ont toutes un objectif de recrutement qui se fera en lien avec le service emploi de la CCPL. Les travaux se sont terminés au cours du 2e semestre 2018 pendant lequel a débuté la phase de commercialisation.

Un travail de mise en réseau de partenaires a été effectué pour préparer les projets sur le plateau des Molières avec en perspective une étude à mener au 1er semestre 2019 et un futur aménagement.

Journées européennes des métiers d'art

Co-organisées par la CCPL et la CMA, les Journées européennes des métiers d'art (JEMA) se sont déroulées à la chapelle du domaine de Soucy du 31 mars au 2 avril 2017 puis à la petite ferme de Janvry du 6 au 8 avril 2018. Cette manifestation met en lumière une douzaine d'artisans au travers de leurs créations. Cet événement, d'ampleur nationale, permet aux artistes de faire découvrir au grand public des savoir-faire uniques en proposant des ateliers et des démonstrations.

L'éco tour

Le 11 juillet 2017, la CCPL et Essonne Développement signaient le 3e avenant de la convention de partenariat qui les lie depuis 2014. À cette occasion, une visite de terrain avec l'ensemble des maires et des conseillers départementaux a eu lieu sur le territoire.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE TRÈS HAUT DÉBIT

Un enjeu majeur

Le déploiement du Très haut débit (THD), principalement à partir de la fibre optique, représente un enjeu d'aménagement et de développement économique majeur pour le territoire de la Communauté de Communes. Il est un levier pour la compétitivité des entreprises ainsi qu'un facteur essentiel d'attractivité locale et de développement de nouveaux services innovants.

Les raisons d'un engagement

En permettant d'apporter un débit identique dans les zones rurales comme dans les secteurs urbanisés, la fibre optique "neutralise" l'éloignement et constitue ainsi un facteur majeur d'intégration territoriale. Le développement de la fibre optique est un grand chantier d'infrastructures de 2017 et 2018 ainsi que des prochaines années.

La faible densité du territoire de la CCPL n'intéresse pas les opérateurs privés. L'aménagement numérique doit relever de l'initiative publique, à savoir des collectivités territoriales. C'est ainsi que **la CCPL s'est engagée aux côtés du département de l'Essonne, pour réaliser le déploiement de la FttH** (Fiber to the Home), en s'inscrivant par ailleurs, dans le plan France THD.

À l'horizon 2020, après 4 ans de travaux, l'ensemble du territoire de la CCPL, tout comme l'ensemble de l'Essonne, sera fibré. Ce projet de développement numérique est porté par le **Syndicat mixte ouvert (SMO)** Essonne Numérique, mis en place en 2016, entre le Département et les 7 EPCI du sud essonnien :

- Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL)
- Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne (CACE)
- Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (CCEJR)
- Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (CAESE)
- Communauté de Communes Le Dourdannais en Hurepoix (CCDH)
- Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE)
- Communauté de Communes des Deux Vallées (CC2V)

Le déploiement de la fibre s'accélère en 2017 et 2018

Le 1er février 2018, signature de la délégation de service public permettant de déployer le THD en Essonne en 2020, en présence de Bernard Vera accompagné d'Alain Artoré et Yvan Lubraneski, Vice-présidents de la CCPL.

Le 10 mai 2017, à l'Hôtel du Département d'Évry, a eu lieu la signature officielle du marché de conception-réalisation d'initiative publique à très haut débit d'Essonne Numérique, avec l'entreprise SOGETREL, mandataire du groupement d'entreprises SOGETREL-AXIANS-EHTP.

Le déploiement repose sur **4 jalons**, selon un ordre et des priorités définies avec les 7 intercommunalités et les 124 communes. Les premiers travaux ont débuté en 2018 et le déploiement sera terminé sur l'ensemble du département en 2020. Au total, ce sont 124 communes essonniennes qui seront fibrées avec environ 120 000 prises. Chaque EPCI est le relais pour accompagner ce vaste chantier et assure la concertation qu'exigent les travaux avec les élus du territoire. Chaque commune est donc sollicitée pour faciliter et réussir la mise en œuvre de ce projet structurant d'aménagement numérique.

Les 14 communes de la CCPL seront fibrées en 2020 avec 13 043 prises.

Après différentes phases successives d'études techniques nécessaires à la mise en place du réseau THD, les premiers équipements structurants ont été installés au cours de l'été 2018. La pose du Nœud de raccordement optique (NRO) a été réalisée en juillet 2018 à Forges-les-Bains au 18 rue du Jeu de Paume (moyennant le déplacement d'une grue de 50 mètres de hauteur). Le NRO est le cœur du réseau THD. Ils lui sont raccordés les Sous répartiteurs optiques (SRO) dont les emplacements ont été validés par les 14 communes. Les premiers tirages de câbles de transport assurant la liaison entre les NRO et les SRO, ont commencé début novembre 2018. Ils seront suivis par le tirage des câbles de distribution permettant de relier les futurs boîtiers de raccordement aux SRO.

Une fois les travaux terminés, l'exploitation et la commercialisation du réseau pourront être lancées. C'est la société Essonne Numérique très haut débit (ENTHD), filiale de la société mère Covage, constituée fin janvier 2018 avec les deux autres actionnaires Orange et la Caisse des Dépôts, qui exploitera le réseau et le commercialisera pendant 15 ans auprès des fournisseurs d'accès Internet. Ces derniers pourront venir proposer aux usagers des offres commerciales sur le réseau.

Lancement du site Internet d'Essonne Numérique

Dans le cadre de sa stratégie de communication, Essonne Numérique a mis met en place le 10 octobre 2017, un site web permettant au grand public, aux entreprises et aux collectivités de prendre connaissance de l'évolution de l'aménagement numérique sur le territoire essonnien. Ce site Internet qui se veut facile d'utilisation, permet d'accéder à des contenus variés et liés à l'aménagement numérique des territoires.

Il permet de s'informer sur l'évolution du déploiement THD sur tout le département, notamment sur les 14 communes de la CCPL. Plusieurs dispositifs interactifs sont à disposition des utilisateurs :

- Une carte interactive du déploiement de la fibre optique permettant de suivre par commune le calendrier des travaux.
- Des vidéos explicatives sur le THD et ses usages.
- Des articles régulièrement postés permettant d'être informé et donnant la possibilité de partager sur les réseaux sociaux.

www.essonnenumerique.com

Calendrier de déploiement

JALON 1 • 3 316 prises
Début des travaux : 05/03/2018
Fin des travaux : 01/10/2018
Commercialisation à partir de : 2nd trimestre 2019

JALON 2 • 3 351 prises
Début des travaux : 08/10/2018
Fin des travaux : 03/06/2019
Commercialisation à partir de : 1er trimestre 2020

JALON 3 • 3 391 prises
Début des travaux : 13/05/2019
Fin des travaux : 06/01/2020
Commercialisation à partir de : 2nd trimestre 2020

JALON 4 • 3 140 prises
Début des travaux : 16/12/2019
Fin des travaux : 10/08/2020
Commercialisation à partir de : 4e trimestre 2020

ÉDUCATION
La petite enfance

L'offre d'accueil collective intercommunale se stabilise avec les 2 multi-accueils. En revanche, l'offre d'accueil des assistants maternels subit une légère baisse, conséquence de plusieurs départs à la retraite. En 2017 s'est concrétisé l'ouverture du lieu d'accueil enfants parents intercommunal, projet sur lequel les élus de la CCPL travaillaient depuis quelques années.

Les multi-accueils

Implantés sur les communes de Gometz-la-Ville et Fontenay-lès-Briis, les 2 multi-accueils intercommunaux accueillent, sur 75 places, les enfants des 14 communes du territoire. Chaque année, les élus de la CCPL réunis en commission attribuent les places disponibles selon les besoins des familles et les places attribuées aux communes. Les familles complètent les dossiers de préinscription auprès de leur mairie, ce qui permet de mesurer les attentes des familles en matière d'accueil collectif sur l'ensemble des 14 communes. Pour la rentrée de septembre 2017, la CCPL a reçu 239 dossiers de pré-inscription pour les enfants nés en 2015, 2016 et 2017. Pour la rentrée de septembre 2018, la CCPL a reçu 236 dossiers de pré-inscription pour les enfants nés en 2016, 2017 et 2018.

Les enfants sont accueillis en journée complète ou quelques heures en accueil occasionnel, sur les 3 sections par tranches d'âges : de 0 à 1 an, de 1 à 2 ans et de 2 à 3 ans.

70 places permettent, par contrat, un accueil régulier pour une année et 5 places, un accueil occasionnel pour quelques heures par semaine selon la demande des familles et la disponibilité des places. Ainsi le multi-accueil de Gometz-la-Ville a pu accueillir 54 enfants en 2017 et 58 enfants en 2018 pour 35 places.

Les demandes d'accueil en temps partiel, plus nombreuses sur le multi-accueil de Fontenay-lès-Briis, ont permis d'accueillir 72 enfants sur les 40 places en 2017 puis 2018.

Communes	Nombre d'enfants accueillis	
	Septembre 2017	Septembre 2018
Angervilliers	6	7
Boullay-les-Troux	2	3
Briis-sous-Forges	8	11
Courson-Monteloup	2	3
Fontenay-lès-Briis	6	6
Forges-les-Bains	9	8
Gometz-la-Ville	6	5
Janvry	2	3
Les Molières	6	5
Limours	11	10
Pecqueuse	2	2
Saint-Jean de Beauregard	2	2
Saint-Maurice-Montcouronne	5	6
Vaugrigneuse	8	9
Total	75	80

Les relais assistants maternels

Les 2 animatrices des RAM "Libellule" et "Papillon" proposent aux familles et assistants maternels agréés du territoire un soutien dans les démarches administratives, contrats, déclarations CAF ainsi que des actions collectives spécifiques et thématiques tout au long de l'année. Une mise à jour régulière des places disponibles chez les assistants maternels est réalisée afin de guider les familles dans leur recherche de l'accueil le plus adapté à leur besoin. Les parents peuvent obtenir les listes d'assistants maternels auprès des 2 animatrices ou des mairies.

Des actions collectives encadrées par les animatrices ont lieu chaque matin sur différentes communes. Ces ateliers permettent de favoriser la socialisation des enfants et permettent la professionnalisation des assistants maternels qui sont parfois isolés.

Tout au long de l'année, de nombreuses actions collectives sont proposées, au cours desquelles, les enfants découvrent une multitude d'activités motricité, ateliers bibliothèque, mais aussi spectacles, réunions, conférences et temps festifs. Les idées ne manquent pas aux assistants maternels pour apporter aux enfants des activités et un milieu d'accueil épanouissant à leur domicile.

Fin 2017, 132 assistants maternels agréés par les services du Conseil départemental de l'Essonne exercent sur la CCPL ; cela offre 409 places d'accueil pour les enfants des 14 communes.

Fin 2018, 117 assistants maternels agréés offraient 379 places d'accueil pour les enfants de la CCPL.

Le nombre d'assistants maternels est en baisse depuis plusieurs années sur certaines communes, ce qui diminue fortement les places d'accueil. L'accent doit être mis sur les actions de communication autour de cette profession et du soutien qu'apporte la collectivité pour ces professionnels.

En 2017, les relais ont finalisé le projet autour de l'éveil musical. Celui-ci s'est concrétisé par la création d'une association d'assistants maternels qui crée des spectacles pour les tout petits.

Le multi-accueil parental

Géré par une association de parents et implanté à Boullay-les-Troux dans des locaux appartenant à la CCPL, le multi-accueil "Les Oisillons" propose 20 places pour des enfants du territoire âgés entre 15 mois et 4 ans. Les familles s'investissent dans le fonctionnement de l'association que ce soit pour l'accueil des enfants au quotidien en soutien à l'équipe de professionnels, le volet administratif et la gestion technique du bâtiment.

Réunion d'information

En partenariat avec les services de la PMI, du Conseil département de l'Essonne et de la CAF, le service petite enfance organise une fois par trimestre, une matinée d'information "Bébé arrive, je m'informe". Durant ces réunions, les futurs parents ont pu y rencontrer des puéricultrices, des sages-femmes, des assistantes sociales, les deux animatrices des RAM intercommunaux et la coordinatrice petite enfance pour un échange d'informations autour de la naissance de leur enfant, leurs démarches administratives et leurs prochains besoins d'accueil.

Forum petite enfance

Les samedis 18 mars 2017 et 24 mars 2018 matin, les parents ont pu rencontrer les agents des multi-accueils parentaux, intercommunaux, les assistants maternels et les puéricultrices de la PMI. Sur un lieu unique, au siège de la CCPL, chacun a pu s'informer selon ses besoins et ses envies. Ce temps d'échanges d'informations avec les familles et entre professionnels de l'accueil individuel ou collectif, participe à la volonté d'offrir une réponse aux besoins d'accueil sur notre territoire.

Lieu d'accueil enfants parents

Un nouveau Lieu d'accueil enfants parents (LAEP) "À Petits pas" a ouvert ses portes le 6 septembre 2017 au pôle social de Forges-les-Bains. Ce nouveau service gratuit, mis en place par la CCPL en partenariat avec la CAF de l'Essonne, est destiné aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un parent. L'accès est libre et sans rendez-vous, deux mercredis matin par mois de 10h à 12h, selon un planning établi. Deux animatrices proposent des jeux et activités aux enfants et parents présents afin de permettre les échanges entre les participants. Selon sa disponibilité et ses envies, chaque famille a la possibilité de passer un moment dans ce lieu chaleureux, sans inscription préalable. Le lieu sera prochainement **agrandi pour doubler sa surface au sol et permettre de repenser ses temps d'ouverture et d'accueil des familles.**

ÉDUCATION
L'enfance jeunesse

Le service enfance jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Limours regroupe les Accueils collectifs de mineurs (ACM) maternel, élémentaire et le service jeunesse. Il reçoit les enfants scolarisés à partir de la petite section de maternelle jusqu'à leur 17 ans et fonctionne de 7 h 30 à 19 h les mercredis et de 7 h 30 à 19 h pendant les vacances scolaires, selon certaines modalités d'inscriptions.

Les enfants de l'ACM élémentaire aux côtés de Kad Merad et Malik Bentalha, à l'occasion du tournage du film "Le Doudou" au domaine de Soucy le 4 avril 2017. Le hasard a fait bien les choses, puisque le thème d'animation des vacances de printemps de l'ACM était le cinéma !

ACM maternel, ACM élémentaire et service jeunesse

Ces structures sont situées au domaine de Soucy à Fontenay-lès-Briis, dans un parc de 33 hectares riche de nature et de calme où les enfants et jeunes adolescents découvrent une aventure hors du commun.

L'ACM maternel situé dans le Pôle petite enfance (PPE) a une capacité d'accueil de 80 enfants en 2017 et 104 en 2018. Les enfants profitent d'un grand nombre de salles d'activités : une salle salissante, une salle de motricité, un espace extérieur en sol souple et gazonné.

L'ACM élémentaire a une capacité de 144 enfants en 2017 et 168 en 2018. Le grand espace du bâtiment permet un épanouissement concret des enfants autour de la ludothèque, de la salle créa, de la bibliothèque, du gymnase et d'une salle de spectacles.

Le service jeunesse a une capacité de 30 jeunes. Pour une adaptation parfaite des jeunes, le lieu d'accueil est séparé en 4 salles bien définies entre la ludothèque, la salle créa, la salle de détente et d'activités et la cuisine.

Encadrés par le personnel de la CCPL, les enfants bénéficient d'activités variées. Les actions proposées et l'organisation de la vie quotidienne visent à favoriser l'épanouissement et l'autonomie de l'enfant tout en lui permettant l'apprentissage de la vie en collectivité.

Sur chaque accueil de loisirs, un projet pédagogique présente les objectifs que se fixe l'équipe d'animation en faveur des enfants. Il s'inscrit dans la cohérence du projet éducatif de la CCPL.

Nouvelle organisation

Depuis le 3 septembre 2018, les rythmes scolaires ont changé dans les écoles du territoire. En maternelle comme en élémentaire, l'école se déroule désormais sur 4 jours, les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Il n'y a plus d'école le mercredi, redevenu une journée complète d'accueil de loisirs. Ce changement de rythme scolaire, associé à l'augmentation de la population sur un certain nombre de communes a provoqué une affluence inédite des demandes des parents pour les accueils de loisirs. C'est pourquoi la Communauté de Communes mettra en place en 2019 un accueil de loisirs élémentaire décentralisé à Forges-les-Bains, permettant de supprimer la liste d'attente des inscriptions pour les élémentaires.

À partir du mois de mars, l'accueil de loisirs élémentaire ouvre ses portes aux enfants de grande section où des animations communes sont organisées par les équipes des accueils de loisirs maternel et élémentaire, pilotes du projet.

Les équipes d'animateurs font en sorte que les enfants de grande section prennent connaissance des locaux afin de découvrir et de se familiariser avec le fonctionnement de l'accueil de loisirs élémentaire pour les inscriptions sur les activités, le temps de restauration et le temps calme.

Des navettes avec les des animateurs permettent aux enfants des 14 communes de rejoindre les ACM de Soucy sur deux points d'accueil à Limours et Gometz-la-Ville.

Formation sur le territoire

Le service enfance jeunesse a été le lieu d'accueil et de formation pour 6 stagiaires (4 en 2017 et 2 en 2018) BPJEPS LTP (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport loisirs tout public) ayant tous pu obtenir leur diplôme.

Les projets entre les 3 accueils de loisirs

Les projets entre les 3 accueils de loisirs sont de 2 types :
- organisation d'événements,
- création de passerelles pédagogiques.

La démarche de ces projets est centrée sur le rythme de l'enfant. Le but est de voir de réels effets positifs sur l'adaptation des enfants mais aussi sur le développement de l'apprentissage autour du projet de l'enfant.

Dès le mois de septembre, l'accueil de loisirs maternel ouvre ses portes aux enfants de 3 ans scolarisés, avec une structure adaptée à leur âge. Les rythmes sont adaptés au besoin de l'enfant. L'accueil est plus souple, les horaires aménagés, les activités plus adaptées et des espaces spécifiques à cette classe d'âge y sont réservés.

Les passerelles pédagogiques sont régulièrement organisées entre les 3 accueils de loisirs en transversalité afin de :
- créer des liens,
- découvrir et s'adapter aux locaux,
- l'appropriation par les enfants de règles bien identifiées et déterminées selon les temps, les lieux et les animateurs,
- développer l'autonomie et l'apprentissage de l'enfant.

TRANSPORTS
L'amélioration des déplacements

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Limours n'est desservi par aucun transport lourd. Les gares les plus proches sont celles de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Orsay et Dourdan, respectivement les lignes B et C du RER. Elles permettent de rejoindre Paris et la gare TGV de Massy-Palaiseau, mais il est nécessaire de s'y rendre au préalable en voiture ou en bus.

Les lignes régulières de bus

La CCPL est sous contrat avec Île-de-France Mobilités (anciennement Stif) et la Savac pour le fonctionnement du réseau local de lignes régulières de bus :

- Desserte de la plupart des communes du territoire.
- Rabattement vers la gare autoroutière.
- Possibilité de faire ses courses en car chaque semaine grâce à un service de transport gratuit pour rejoindre le centre commercial Les Ulis 2 et le marché de Limours.
- Transport scolaire : des lignes régulières permettent aux élèves des 14 communes de la CCPL de rejoindre leurs établissements scolaires (collèges Jean-Monnet de Briis-sous-Forges et Michel Vignaud de Limours et même les Goussons à Gif-sur-Yvette ainsi que le Lycée Jules Verne de Limours).

Ce sont au total **13 lignes de bus** qui sont exploitées par les transporteurs Savac, Albatrans et Transdev qui permettent de rejoindre les gares de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Orsay, Massy-Palaiseau, Dourdan, Arpajon et Évry.

L'ensemble des horaires et schémas des lignes de bus sont téléchargeables sur le site Internet de la CCPL.

La gare autoroutière

Équipement unique en Europe situé sur l'A10, la gare autoroutière de Briis-sous-Forges est gérée par la CCPL en partenariat avec le Conseil départemental de l'Essonne. Elle permet notamment aux habitants du territoire de rejoindre rapidement en bus la gare TGV/RER de Massy-Palaiseau et dispose d'un parking de **340 places gratuites.**

Créée en 2006, la gare connaît un véritable succès. 80 362 passagers par an l'empruntaient en 2006 contre **334 598 en 2017 et 352 898 en 2018.** En 2018, la fréquentation de la gare a connu une augmentation de 5,19 % par rapport à 2017. La Communauté de Communes du Pays de Limours est l'unique gestionnaire de la gare autoroutière avec un budget de fonctionnement de 147 067 € en 2018 dont 123 712 € pour l'accueil et l'exploitation et 23 355 € pour l'entretien des locaux de la gare.

Des bus à 2 étages pour réduire l'attente

Depuis le 27 mars 2017, à titre expérimental, 2 autocars à étages ont été mis en place sur **la ligne Express Albatrans 91.03 (Massy/Dourdan) utilisée chaque jour par 3 000 personnes.** Ces bus offrent 20 places supplémentaires par rapport à un bus classique, en proposant une vue panoramique complètement ouverte puisque le toit du bus est équipé de vitres. Après cette expérimentation et grâce à Île-de-France Mobilités dans le cadre des renouvellements, la ligne 91.03 d'Albatrans bénéficiera dès janvier 2020 de 3 cars à 2 étages offrant une capacité d'accueil de 87 sièges passagers.

Une voie dédiée pour les bus sur l'A10

Le 18 novembre 2017, une voie dédiée aux bus sur l'A10 (au niveau de Villebon-sur-Yvette/Palaiseau) permettant aux usagers de la gare autoroutière un gain de temps de près de 10 minutes, était inaugurée sur le quai de la gare autoroutière de la Communauté de Communes.

Pour l'inauguration de la voie dédiée au bus, Bernard Vera accueillait la ministre des transports, Élisabeth Borne, et la Présidente d'Île-de-France Mobilité et de la Région Île-de-France, Valérie Pécresse, en présence du maire de la commune, Emmanuel Dassa.

Du nouveau pour améliorer vos déplacements quotidiens

La Communauté de Communes, en partenariat avec Île-de-France Mobilités et Albatrans, a décidé d'élargir les créneaux horaires des lignes express 91.02 et 91.03. Dès le 3 septembre 2018, les 2 lignes express passant par la gare autoroutière ont pris le rythme de la rentrée.

Ligne 91.03 - Dourdan/Massy

- Des cars passent dorénavant toutes les 30 minutes en heures creuses (au lieu d'1 heure).
- Dernier bus au départ de Massy en semaine à 21h40 au lieu de 21h.
- Desserte systématique de la gare autoroutière de Briis-sous-Forges.

Ligne 91.02 - Dourdan/Courtabœuf/Orsay gare du Guichet

- Des cars passent toutes les 20 minutes en heure de pointe.
- Un nouvel arrêt en centre-ville d'Orsay et une desserte de la gare du Guichet.
- Une desserte du parc d'activités de Courtabœuf simplifiée.

Liaisons douces

La CCPL est chargée de certaines liaisons douces structurantes comme la Véloscénie, itinéraire balisé de 450 kms reliant Paris au Mont-Saint-Michel. En Île-de-France, deux tronçons relient Massy à Rambouillet :

- la variante nord via Versailles et Saint-Rémy-lès-Chevreuse.
- la variante sud via Gometz-la-Ville, Limours, Pecqueuse et Bonnelles, passant par l'ancien tracé de l'aérotrain et progressivement aménagé par la CCPL et le Département. Le 22 septembre 2018 le tronçon de la Véloscénie reliant Limours à Bonnelles était inauguré.

La CCPL souhaite renforcer le circuit des pistes cyclables pour notamment inciter les voyageurs à rejoindre les gares à vélo. Après avoir été étudié en 2017 puis validés en 2018, des projets de nouvelles liaisons douces se concrétiseront bientôt :

- Entre Boullay-les-Troux et la limite des départements de l'Essonne et des Yvelines.
- Entre Courson-Monteloup, Vaugrigneuse et la gare autoroutière.

Solutions alternatives

La CCPL met en place des solutions permettant d'éviter une saturation de la circulation aux heures de pointe.

Deux aires de covoiturage, avec 10 places réservées, sont accessibles depuis fin 2016 : 6 places à la gare autoroutière et 4 places sur le parking de l'hypermarché E. Leclerc à Gometz-la-Ville (anciennement Super U) financées par le Département.

Le système de **court-voiturage** avec le groupe **Karos** fonctionne de façon très efficace sur la commune des Molières en partenariat avec le Conseil départemental.

Rezo Pouce

Après une année de réflexion et d'étude en 2017, la CCPL propose, depuis le 15 septembre 2018, une nouvelle manière de se déplacer en complément de l'offre de transports en commun. Il s'agit de **Rézo Pouce, 1er réseau d'autostop sécurisé et organisé en France,** à partir de 16 ans avec autorisation des parents.

Reposant sur l'entraide et la convivialité, ce projet s'inscrit dans une démarche écocitoyenne mettant en relation des conducteurs solidaires et des auto-stoppeurs.

11 communes du territoire expérimentent ce dispositif de transport alternatif : Angervilliers, Boullay-les-Troux, Briis-sous-Forges, Courson-Monteloup, Fontenay-lès-Briis, Forges-les-Bains, Les Molières, Limours, Pecqueuse, Saint-Maurice-Montcouronne et Vaugrigneuse.

COHÉSION SOCIALE
Mieux vivre ensemble

L'action sociale reste une compétence majeure pour les communes, à laquelle elles restent très attachées. La Communauté de Communes du Pays de Limours, au travers de sa compétence facultative, intervient dans ce domaine afin de venir en aide aux personnes les plus fragiles.

La résidence Boissière

La Résidence pour personnes âgées (RPA) Boissière a été construite en 1973 par l'Office public interdépartemental de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines (OPIEVOY). Elle possède 63 logements, avec une superficie de 35 m² par studio, avec terrasse ou balcon. Depuis 2016, sa gestion "à compte de tiers" a été confiée à ARPAVIE, groupe associatif né de la fusion de 3 associations AREFO, AREPA et ARPAD.

En 2017 et 2018, la CCPL a versé une subvention annuelle de fonctionnement de 37 875 € au CCAS de Briis-sous-Forges afin de soutenir les résidents les plus démunis dans le paiement de leurs loyers.

Des études sont en cours concernant la rénovation des locaux et l'amélioration des conditions de vie.

RPA Boissière
240 rue Boissière à Briis-sous-Forges
01 64 90 73 31

Centre local d'information et de coordination

En 2017 et dans le cadre de l'action pour le bien vieillir, la CCPL a régularisé une convention avec le CLIC du Hurepoix implanté à Limours, place du Gymnase. Le CLIC bénéficie d'une expérience de 10 ans sur le territoire, a une parfaite connaissance des pathologies et des partenaires du secteur. Il peut ainsi gérer efficacement des situations particulières voir complexes des personnes âgées, mais également faciliter l'action des aidants.

En 2017 et 2018, la CCPL a attribué au CLIC une subvention annuelle de 23 184 € lui permettant de réaliser ses différentes missions :

- Accueil, information, orientation et évaluation des besoins.
- Coordination des professionnels du secteur.
- Prévention et information auprès du public.
- Information des professionnels de la gérontologie.
- Observation des besoins du territoire.

CLIC du Hurepoix
2 rue de Marcoussis à Limours
01 64 91 71 48

Aide à domicile en milieu rural

L'ADMR est le premier réseau associatif français de proximité et constitue une référence du service à la personne depuis 70 ans. Ce service est accessible à tous les publics, familles, personnes âgées, personnes malades, personnes handicapées et jeunes actifs, afin de leur permettre de continuer à vivre à leur domicile dans les meilleures conditions. Les équipes de l'ADMR sont principalement issues de la population locale, permettant de développer une action de proximité, décentralisée, afin d'être au plus près des besoins et attentes des usagers. L'ADMR doit faire face à des demandes en augmentation constante. La CCPL a attribué une subvention de fonctionnement de 66 000 € à l'ADMR en 2017 puis en 2018.

ADMR du canton de Limours
11 place du Général de Gaulle à Limours
01 64 91 11 84

Centre médico-psycho-pédagogique

Le CMPP diagnostique et traite, en cure ambulatoire, des patients de 5 à 18 ans (ou 20 ans selon les cas) dont les difficultés sont liées à des troubles psychologiques, des troubles de l'apprentissage ou des troubles du développement. Le CMPP propose une prise en charge médico-psychologique, des rééducations psycho-thérapeutiques ou psycho-pédagogiques sous l'autorité médicale, favorisant le maintien de l'enfant ou de l'adolescent dans son milieu familial, scolaire et social. Le CMPP est situé sur un terrain mis à disposition gracieusement par la commune de Limours.

CMPP
5 rue du Bac à Limours
01 64 91 12 78

Aire d'accueil des gens du voyage

Conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, la CCPL a créé en 2009 une aire d'accueil intercommunale de 15 places située chemin de l'accueil à Limours, destinée à accueillir les gens du voyage en transit sur le territoire. La gestion de l'Aire d'accueil des gens du voyage (AAGV) est assurée par le Syndicat mixte de gestion de l'habitat du voyageur (SYMGHAV). Compte tenu de la nature des emplacements dits "de longue durée" (9 mois maximum) et conformément au règlement adopté par le Conseil communautaire, l'aire a été fermée durant les périodes estivales, afin de procéder aux opérations d'entretien et de maintenance.

Les familles présentes sur l'aire d'accueil sont principalement constituées d'une population jeune, composée d'enfants, d'adolescents, et de jeunes adultes entre 25 et 40 ans.

AAGV
Chemin de l'accueil, lieu-dit "Les Pavillons", à Limours
01 69 88 13 30 (SYMGHAV)

Maison des associations sociales

Exploités sous convention par l'association "Carrefour des Solidarités", l'agencement des locaux de la MAS permet d'avoir un espace d'accueil pour des échanges autour d'une pause café, un espace braderie, un espace épicerie, une cuisine, un espace stockage et des bureaux administratifs. La MAS est située sur un terrain mis à disposition gracieusement par la commune de Limours. Compte tenu de l'intérêt que présente cette structure, une extension des locaux est à l'étude.

MAS Carrefour des Solidarités
3 rue du Bac à Limours
01 64 91 26 38

Fonds de solidarité pour le logement

Le FSL 91 est un groupement délivrant des aides financières qui permettent l'accès et le maintien dans le logement ainsi que la fourniture d'eau, d'énergie et de service téléphonique. Le FSL verse également des financements relatifs à l'Accompagnement social lié au logement (ASLL) et une Aide à la gestion locative d'insertion (AGLI).

Depuis le 1er janvier 2017, la CCPL adhère au FSL 91 afin de permettre une aide possible aux administrés les plus démunis. L'adhésion annuelle est de 4 277,85 € soit 0,15 centimes par habitant. Les aides financières accordées par le FSL 91 s'élèvent à 10 533 € par année répartis sur 29 foyers.

Chiffres clés annuels

- **37 875 €** octroyés à la RPA.
- **23 184 €** octroyés au CLIC.
- **66 000 €** octroyés à l'ADMR.
- **15 places** d'aire d'accueil pour les gens du voyage.

EMPLOI
À l'écoute de tous les publics

En 2017 et 2018, l'aide à la recherche d'emploi reste un des objectifs prioritaires de la Communauté de Communes. Le service emploi a pour mission de gérer l'accompagnement "sur mesure" des personnes en recherche d'emploi (jeunes scolarisés à la recherche d'un stage ou d'un contrat en alternance, jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, adultes inscrits ou non à Pôle Emploi).

Partenariats

De nombreuses entreprises du territoire viennent présenter leurs activités et les postes à pourvoir au sein de leur structure, permettant ainsi de générer un nombre important d'entretiens individuels de recrutement.

Outre les entreprises, la Communauté de Communes consolide ses relations avec ses principaux partenaires institutionnels comme le Fond Social Européen, la Mission Locale des 3 Vallées, Pôle Emploi, la CAF de l'Essonne, Essonne Mobilités et Atout PLIE Nord-Ouest 91.

Le service emploi entretient un partenariat fort avec les entreprises du territoire.

Outils incontournables

Afin d'aider et accompagner les personnes dans leur recherche d'emploi, différents outils gratuits sont mis à leur disposition :
- Ateliers d'aide pour la recherche d'emploi (CV, lettre de motivation).
- Simulation d'entretien d'embauche.
- Suivi individuel avec une conseillère référente.
- Accès libre ou guidé à un espace informatique et de documentation.
- Un site Internet avec les offres d'emploi disponibles 24h/24, outil attractif et incontournable pour les demandeurs d'emploi qui permet un traitement réactif des candidatures reçues.

Toutes les offres d'emploi sont disponibles sur cc-paysdelimours.fr

En 2017, 444 personnes ont bénéficié d'un accompagnement à la recherche d'emploi :
- 114 adultes, dont 50 âgés de 50 ans et plus,
- 99 adultes en grande difficulté d'insertion suivis par le PLIE, dont 40 âgés de 50 ans et plus,
- 231 jeunes suivis par la Mission Locale des 3 Vallées (5 jeunes âgés de 16 et 17 ans, 90 jeunes âgés de 18 à 21 ans, 136 jeunes âgés de 22 à 25 ans).

En 2018, 414 personnes ont bénéficié d'un accompagnement à la recherche d'emploi :
- 113 adultes, dont 39 âgés de 50 ans et plus,
- 105 adultes suivis par le PLIE, dont 46 âgés de plus de 50 ans,
- 196 jeunes suivis par la ML3V (12 âgés de 16 et 17 ans, 78 âgés de 18 à 21 ans, 106 jeunes âgés de 22 à 25 ans).

Le **Fond Social Européen (via Atout PLIE Nord-Ouest 91)** finance un accompagnement "renforcé" pour certains demandeurs d'emploi en grande difficulté.

Le service emploi intercommunal aide les jeunes scolarisés à la recherche d'un contrat en alternance ou d'un stage, mais également toute autre personne venant utiliser l'espace informatique et de documentation.

Accès à la formation

La CCPL accueille, conseille et accompagne les salariés ou demandeurs d'emploi dans la construction et la mise en œuvre de leurs projets de formation avec l'aide de plusieurs outils et partenaires tels que :
- Antenne de proximité pour la **Validation des acquis de l'expérience (VAE).**
- Intervention de 2 prestataires pour les bilans de compétences : le **Centre de bilan compétences de l'Essonne (CIBC)** (appelé Dispositif académique de bilan et mobilité (DABM) depuis le 1er juillet 2018).

Ces dispositifs ont permis de suivre 64 personnes en 2017 et 87 en 2018 dans le cadre de la formation :
- bilans de compétences : 16 en 2017 et 26 en 2018,
- soutiens psychologiques : 4 en 2017 et 3 en 2018,
- ciblages VAE : 44 en 2017 et 58 en 2018.

Mission locale

La **Mission Locale des 3 Vallées** s'adresse aux jeunes du territoire **âgés de 16 à 25 ans,** sortis du système scolaire, car il est essentiel de favoriser les liens entre jeunes et structures.

Compte tenu de l'aspect géographique du Pays de Limours, il a été décidé d'ouvrir deux antennes sur le territoire : une première située sur la commune de Briis-sous-Forges dans les locaux du siège de la CCPL et une deuxième située à Limours dans les locaux de l'association MJC au Studio, 1 rue Michel Berger.

Opérations jobs d'été

Organisées les après-midi du 26 avril 2017 puis du 16 mai 2018 les opérations jobs d'été ont permis aux entreprises locales de pourvoir leurs emplois saisonniers et aux étudiants de trouver un job d'été et de se familiariser avec la vie active.

Au cours de ces rendez-vous, il a été recensé :
- **postes à pourvoir :** 139 en 2017 et 49 en 2018,
- **entreprises partenaires :** 22 en 2017 et 19 en 2018 dont 8 présentes au "job dating" chaque année,
- **jeunes présents :** 158 en 2017 et 138 en 2018,
- **entretiens d'embauche réalisés sur place :** 155 en 2017 et 101 en 2018.

Après-midi de recrutement jobs d'été

VIE CULTURELLE ET SPORTIVE

Aux côtés des acteurs du territoire

La politique culturelle, patrimoniale et touristique de la Communauté de Communes du Pays de Limours est réalisée avec le soutien du Conseil départemental de l'Essonne par le biais de l'aide aux projets culturels des territoires. Les actions culturelles de la CCPL viennent en complément et en soutien à l'offre communale.

Appels à projet

La Communauté de Communes développe ses actions propres mais s'investit également dans l'accompagnement des initiatives locales d'intérêt intercommunal. Ce soutien s'exerce aussi bien par le prêt de matériel scénique, que par le prêt de salles (Claude Daragon au siège de la CCPL et la chapelle au domaine de Soucy). La CCPL apporte également un soutien financier par le biais d'appels à projets dont l'intérêt intercommunal et la portée culturelle patrimoniale ou touristique sont appréciés en commission.

13 projets ont été soutenus en 2017 pour un montant global de **14 000 €** et **11 projets** en 2018 pour un montant de **24 000 €.** Si la Compagnie Théâtrale de la Cité, résidente au Théâtre de Bligny, continue de bénéficier d'une aide pour pérenniser son action sur le territoire, le festival culturel inter-associatif Méli-Mélo, les Jeunesses musicales de France (JMF) du Pays de Limours, la Compagnie Etosha, l'association MJC de Limours pour la radio "Terre de Mixes" ou encore l'association Hélium, ont pu bénéficier du soutien de la CCPL.

Temps forts

Les Hivernales

Le service culturel intercommunal s'associe depuis 2016 au festival "Les Hivernales" porté par la compagnie l'Atelier de l'Orage et soutenu par le Département de l'Essonne pour proposer, chaque année en février/mars, un programme de spectacles associé à des actions de sensibilisation dans les écoles. En 2017, le festival était articulé autour du théâtre masqué avec la compagnie Théâtre du Kronope. En 2018, il était organisé autour des marionnettes contemporaines avec la compagnie Les Anges au Plafond.

21 séances de sensibilisation ont eu lieu en 2017 ainsi que 2 représentations du spectacle "Les Fourberies de Scapin" le samedi 4 mars 2017 à La Scène à Limours. En 2018, 20 séances de sensibilisation ont eu lieu dans les écoles ainsi que 3 représentations du spectacle "Une Antigone de papier" le vendredi 9 et samedi 10 mars 2018 à La Scène.

La compagnie Théâtrale de la Cité

En 2017, la compagnie Théâtrale de la Cité "Hors les Murs" a continué son travail d'implantation sur le territoire en travaillant sur l'accès à la culture aux publics les plus éloignés. Dans ce cadre, la compagnie a proposé 3 représentations du spectacle "Révisons nos classiques" dans les deux résidences de personnes âgées de Limours et Briis-sous-Forges mais également au foyer d'accueil médicalisé "La Lendemaine" aux Molières.

Journée du Patrimoine

En partenariat avec la compagnie Etosha et la municipalité de Forges-les-Bains, la CCPL organisait le dimanche 17 septembre 2017 deux visites guidées théâtralisées suivies d'un verre de l'amitié, dans le château de la Halette, lieu insolite du Pays de Limours où siège la mairie de Forges-les-Bains.

Journée du Patrimoine à Forges-les-Bains

La marche de Printemps

La traditionnelle marche de Printemps du Pays de Limours s'est déroulée le dimanche 27 mars 2017 à Forges-les-Bains et le dimanche 18 mars 2018 à Angervilliers avec le soutien des deux communes et des bénévoles. En 2017, l'accent était mis sur la solidarité avec la participation d'Emmaüs Solidarité. Cette manifestation familiale a réuni 600 participants en 2017 et 300 en 2018 malgré une météo neigeuse et difficile. Le trophée de la marche de Printemps, remis à la commune réunissant le plus grand nombre de participants par rapport a son nombre total d'habitants, a été remporté par Pecqueuse pour ces 20e et 21e éditions.

Histoire de l'Art

Le service culturel propose de découvrir l'histoire de l'Art avec un cycle annuel de six conférences variées, un jeudi soir par mois de janvier à juin, animées par Virginie Gimaray, historienne de l'Art. En 2017, la conférencière explorait l'Art moderne avec les grands mouvements artistiques du XXe siècle : le Fauvisme, le Cubisme, l'Expressionnisme, le Surréalisme, le Dadaïsme et la naissance des abstractions. En 2018, six artistes et leur œuvre étaient présentées : Édouard Manet et *Le déjeuner sur l'herbe,* Jean-Baptiste Carpeaux et *La danse,* Antoine Bourdelle et *Héraclès archer,* Jackson Pollock et *Black and white,* César et *Expansion n°14* et enfin Jeff Koons et *Balloon dog.*

Réalisation d'une fresque

Le service culturel a mandaté l'artiste Claude Laurent pour la réalisation d'une fresque sur le transformateur de Boullay Gare. Cette fresque intitulée "Convergence" a été réalisée au cours de l'été 2017 et inaugurée le 19 octobre 2017.

Inauguration de la Fresque "Convergence" à Boullay-les-Troux

Sport

La CCPL est propriétaire et assure l'entretien de 4 équipements sportifs :
- La Halle des Sports et Le Nautilus à Limours.
- Le Gymnase et le Dojo à Briis-sous-Forges.

Les communes gèrent les créneaux proposés aux associations et aux établissements scolaires, ces dernières sont ponctuellement accompagnées par la CCPL dans leurs recherches.

Valorisation du patrimoine

Dans le cadre des actions destinées à valoriser le patrimoine du Pays de Limours, la CCPL a permis la rénovation de deux plaques de cocher à Janvry grâce au concours de Nicolas Jamois. D'autres plaques sont en cours d'identification et d'étude pour une restauration prochaine.

La marche de Printemps à Forges-les-Bains

La marche de Printemps 2018 à Angervilliers

Chiffres clés

- **20 000 €** annuels pour les spectacles et actions culturelles, subventionnés jusqu'à 40% par le Conseil départemental.
- Une aide pérenne de **10 000 € en 2017 et 20 000 € en 2018** à la compagnie Théâtrale de la Cité du Théâtre de Bligny.
- **4 000 €** annuels pour les projets culturels d'intérêt intercommunal (13 projets en 2017 et 11 projets en 2018).
- 2 espaces d'exposition, 1 scène mobile, du matériel scénique et d'exposition.

ENVIRONNEMENT
Le Plan Climat

Les années 2017 et 2018 voient le démarrage d'une action territoriale d'envergure pour lutter contre le changement climatique, l'élaboration du Plan Climat. Par ailleurs, la Communauté de Communes du Pays de Limours a poursuivi ses objectifs de gestion du domaine de Soucy, au profit d'un meilleur accueil des différents publics.

Le Plan Climat

2017 et 2018 ont été en grande partie consacrées au lancement du **Plan climat air énergie territorial (PCAET)** pour entamer une démarche vers la transition écologique. En effet, suite à la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, les territoires sont désignés pour agir avec les élus, citoyens, entreprises, associations qui représentent les forces vives. **L'objectif est de limiter à moins de 2°C le réchauffement maximal de notre planète fixé lors de la COP 21.** Enfin, le travail amorcé autour de cet outil "plan climat" a pour ambition de programmer les actions à mener pour les 6 ans à venir. Le service environnement de la CCPL se tient à votre disposition pour vous informer de l'avancée de ce projet que nous souhaitons **collectif.**

La CCPL, avec la commission environnement, a fait le choix d'être accompagnée dans cette démarche de trois partenaires spécialisés.

Tout d'abord, la collectivité a choisi d'être aidée dans cette démarche par le **cabinet LAMY Environnement,** spécialiste de ce sujet, qui a entamé la phase de diagnostic en 2018 et nous assistera dans la phase suivante consistant à définir une stratégie et des objectifs, et enfin pour la mise en place des actions qui devront conduire à l'adaptation de notre territoire au changement climatique.

Par ailleurs, la CCPL a adhéré à l'Agence locale de l'énergie et du climat Ouest Essonne **(ALECOE)**, qui promeut l'efficacité énergétique, les économies d'énergie, les énergies renouvelables et les écoconstructions. Cette association conseille et accompagne les diagnostics sur l'ensemble des énergies consommées dans le patrimoine bâti des communes. Elle apporte son soutien privilégié au Plan Climat.

Pendant la mise en œuvre du Plan Climat qui se déroulera sur 18 mois, la CCPL bénéficiera de l'accompagnement d'un conseiller **"Cit'ergie"** du cabinet Stratergie, labellisé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie **(ADEME)** pour la mise en œuvre et le suivi des actions. Cet accompagnement va permettre à la collectivité d'affirmer, par ses actions concrètes, sa volonté d'obtenir le label Cit'ergie, marque d'un engagement total en faveur de la transition énergétique.

Enfin, parce que notre territoire a une forte identité agricole et qu'il nous semble que l'alimentation, de la production à la consommation, est un sujet qui nous touche au quotidien, nous travaillons avec l'association **Vivacités** pour la mise en place d'un **Plan alimentaire territorial (PAT)** afin d'améliorer le système alimentaire du territoire de la CCPL, partie intégrante du Plan Climat.

En juin 2018, le lancement du PCAET a été effectué en Copil. Le 27 octobre 2018 la CCPL proposait à nos concitoyens une 1re réunion publique sur le Plan Climat à la petite ferme de Janvry. L'objectif était de réfléchir sur les actions à mener pour lutter contre le réchauffement climatique et réduire les consommations d'énergie fossile et les émissions de gaz à effet de serre.

Le domaine de Soucy

Aménagement

Propriétaire du domaine de Soucy avec son parc de 30 hectares classé **Espace naturel sensible (ENS),** son étang, son verger et ses 3 circuits pédestres balisés, la CCPL a investi dans du nouveau mobilier (tables et bancs) pour un meilleur accueil des promeneurs et des familles.

Suivi du plan de gestion

En partenariat avec le Conseil départemental de l'Essonne, l'organisation d'un chantier jardinage le 26 novembre 2017 a été l'occasion d'apprendre des techniques de jardinage avec un animateur du Conseil départemental : bouture, plantation, aménagement de l'espace et bien d'autres connaissances encore. Ce chantier nature, avec pique-nique offert, a permis de replanter une cinquantaine d'arbustes pour dissimuler une partie du mur d'enceinte en béton délimitant le domaine dans sa partie est.

Événements

La communication chez les oiseaux

23 avril 2017

En partenariat avec le Conseil départemental de l'Essonne, le service environnement a organisé une conférence au centre de prévention Antéia, animée par Hélène Courvoisier, ornithologue limourienne et enseignante-chercheuse en éthologie, Université Paris Sud Orsay.

Fête de la Nature

20/21 mai 2017 - 26/27 mai 2018

"Les super pouvoirs du domaine de Soucy" et "Voir l'invisible", tels étaient les thèmes des éditions 2017 et 2018. Une quarantaine d'enfants participaient aux chasses au trésor et de nombreux visiteurs ont rencontré les acteurs du territoire passionnés de nature (apiculteur, pêcheur, colombophile, artistes plasticiens) et ont profité de balades contées et parcours smart'flore dans le parc du domaine de Soucy.

Secret de Jardins en Essonne

10/11 juin 2017 - 2/3 et 9/10 juin 2018

Les administrés ont pu profiter d'une balade dans le domaine de Soucy avec une exposition des artistes de TDF à la chapelle de Soucy.

Stage nature

1re semaine du mois de juillet 2017

Un stage de sensibilisation et d'éducation à l'environnement a fait le bonheur des enfants du centre de loisirs : pêche à la ligne avec l'association les "Épinoches du Val d'Orge", découverte de la faune et de la flore aquatique avec le SIVOA, fabrication d'un hôtel à insectes près de l'étang et ballades contées avec l'équipe d'animateurs de la CCPL. Toutes ces activités ont permis à chacun de découvrir et de profiter du domaine de Soucy avec l'accompagnement d'éducateurs à l'environnement passionnés.

Écopâturage

De juin à août 2017 et 2018

3 vaches destinées à l'écopâturage, Fleur, Églantine et Logodec, ont profité des grands espaces du parc de Soucy, pour le plaisir des enfants du centre de loisirs et des promeneurs.

Jardins ouverts

30 septembre et 1er octobre 2017

La Communauté de Communes, partenaire de la 1re édition Jardins ouverts organisée par la Région Île-de-France, invitait à découvrir deux potagers du territoire : le potager du Château de Saint-Jean de Beauregard et le potager coopératif de l'association Potago à Gometz-la-Ville.

Développement durable et action solidaire

Collecte pour la Ligue contre le cancer

Dans le cadre du soutien à la Ligue contre le cancer, la CCPL a fourni aux 14 mairies du Pays de Limours des boîtes pour récolter les portables usagés des administrés. La collecte et le recyclage des vieux téléphones désuets et inutilisables participent à l'économie de matières premières et à la limitation de leur épuisement. C'est une façon de préserver l'environnement en évitant le rejet et la diffusion de matières dangereuses dans la nature, avec un impact néfaste sur notre santé. Ce geste solidaire, en faveur de la protection de l'environnement est proposé par le Comité de l'Essonne de la Ligue contre le cancer.

TRAVAUX
À l'écoute des demandes communales

La Communauté de Communes du Pays de Limours intervient dans les 14 communes, à leur demande, par la mise à disposition de moyens humains et matériels pour diverses interventions techniques.

Services aux 14 communes

Les 3 agents des services techniques de la CCPL sont intervenus dans les 14 communes, plus de 300 heures chaque année, avec le matériel intercommunal comme la mini-pelle, le tracteur Massey et le tracteur Ferrari.

Les sites entretenus

La Communauté de Communes gère et entretient 16 sites recevant du public :

- Aire d'accueil des gens du voyage à Limours.
- Parc d'activités Bel Air à Fontenay-lès-Briis.
- Siège de la CCPL à Briis-sous-Forges.
- Centre médico-psycho-pédagogique à Limours.
- Gare autoroutière de Briis-sous-Forges et ses 2 quais.
- Maison des associations sociales à Limours.
- Gymnase à Briis-sous-Forges.
- Le Nautilus à Limours.
- Halle des Sports à Limours.
- Parc du domaine de Soucy à Fontenay-lès-Briis.
- Chapelle du domaine de Soucy.
- Pôle petite enfance à Soucy.
- Accueil collectif de mineurs à Soucy.
- Multi-accueil à Gometz-la-Ville.
- Crèche parentale Les Oisillons à Boullay-les-Troux.
- Ancien site TDF aux Molières.

Nouvelle tonnelle au multi-accueil maternel de Soucy

Les grands chantiers 2017

- Aménagement des eaux pluviales du parc d'activités de Bel Air.
- Gravillonnage d'un grand parking au domaine de Soucy.
- Éclairage public de la sente piétonne au domaine de Soucy.
- Restauration d'une partie du mur d'enceinte du parc de Soucy.
- Construction d'une tonnelle au multi-accueil de Soucy.
- Raccordement de l'eau potable aux ateliers des services techniques "Les Marronniers" à Fontenay-les-Briis.
- Réfection des peintures d'une section du multi-accueil de Gometz-la-Ville.
- Changement de la robinetterie des douches collectives à la Halle des Sports.
- Remplacement des radiants de chauffage au gymnase Le Nautilus.
- Réalisation d'un bardage intérieur sur le pignon du Nautilus.
- Peinture des vestiaires et couloir du Nautilus.
- Changement de la porte d'entrée du Nautilus.
- Réfection du contrôle d'accès pour les bus depuis l'autoroute à la Gare autoroutière.
- Rénovation de l'appentis à la crèche parentale des Oisillons.

Les grands chantiers 2018

- Extension et rénovation de la façade du gymnase à Briis-sous-Forges.
- Remise à neuf du sol sportif et de l'éclairage au gymnase Le Nautilus à Limours.
- Installation d'un éclairage économique à la Halle des Sports à Limours.
- Renforcement du talus du parking du gymnase et de la CCPL à Briis-sous-Forges.
- Renouvellement du parc informatique de la CCPL.
- Lancement de la construction du Lieu d'accueil enfants parents (LEAP) à Forges-les-Bains.
- Amélioration de l'isolation et du confort du logement de Soucy.
- Rénovation du mur de clôture des Oisillons.
- Aménagement extérieur du parc de Soucy (tables, bancs, panneaux, etc.).
- Fourniture et pose de candélabre d'éclairage du parking de la résidence Boissière pour personnes âgées à Briis-sous-Forges.

L'agenda d'accessibilité programmée

La CCPL s'est engagée sur la mise en place d'un Agenda d'accessibilité programmée (Adap) pour tous ses établissements recevant du public. Ce programme s'étend sur 6 ans pour un montant total de 116 380 €.

Chiffres clés

- **1 service permanent** aux 14 communes.
- **3 agents** des services techniques dédiés aux travaux.
- **16** sites entretenus.
- **Plus de 300** heures d'intervention par an dans les communes.
- **Plus de 130** heures annuelles d'intervention sur les sites de la CCPL.
- **203 km** linéaire de bas-côtés, dont 60 km de chemins de randonnée, fauchés 2 fois par an.
- **12 hectares** d'espace verts et de haies entretenus sur 13 sites dont 9 entretenus par deux entreprises d'espaces verts.
- **7,3 km** réhabilité en véloroute pour la Véloscénie, sur l'ancienne voie ferrée de Paris-Chartres.

Nouveau sol sportif au Nautilus

Renforcement du talus du parking du gymnase à Briis-sous-Forges

Gravillonnage du parking au domaine de Soucy

FINANCES
Une stabilité maintenue

Le compte administratif 2017 de la Communauté de Communes du Pays de Limours fait apparaître un montant de dépenses de 14 042 007 € et celui de 2018 un montant de 15 090 639 € soit 3 % de plus par rapport à l'exercice 2016 et 7% par rapport à l'exercice 2017.

Afin de déterminer le niveau réel des dépenses, il convient de déduire de cette somme la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) d'un montant de 3 004 963 € en 2017 et de 2 569 493 € en 2018. En effet, la CCPL joue simplement un rôle de boîtes aux lettres, car si elle perçoit le produit de cette taxe, elle la reverse intégralement au SYORP, syndicat issu de la fusion du SICTOM, du SIREDOM et du SIHA.

Fonctionnement

Répartition des recettes, sans TEOM

	2017	2018
Produit des services aux administrés	6 %	5 %
Taxes d'habitation et foncières + électricité	54 %	58 %
Taxe sur les entreprises	17 %	16 %
Dotations de l'État	12 %	12%
Participation de la CAF	7 %	7 %
Autres recettes	4 %	2 %

Confirmation de la tendance générale pour les collectivités : les dotations de l'État qui représentaient 16 % des recettes en 2015, 14 % en 2016, 12,5 % en 2017 et 12 % en 2018, continuent de baisser.

Dotation globale de fonctionnement

La DGF a baissé de 918 261 € entre 2008 et 2018, soit plus de 40% de son montant. Cette baisse était de 134 376 € en 2017 et 56 205 € en 2018.

Dotation de compensation 1 157 049 € en 2017 et 1 133 003 € en 2018

Dotation d'intercommunalité 259 349 € en 2017 et 227 190 € en 2018

Répartition des dépenses, sans TEOM

	2017	2018
Dépenses courantes	19 %	20 %
Dépenses de personnel	24 %	23 %
Charges d'intérêt	0 %	0 %
Reversement aux communes (AC + FDC)	22 %	24 %
Reversement à l'État (FNGIR + FPIC)	28 %	28 %
Autres dépenses	7 %	5 %

Grâce à un contrôle attentif et des efforts conséquents, les dépenses courantes n'ont augmenté que de 22 000 €. Les dépenses de personnel stabilisées en 2017 ont baissé en 2018.

Charges de personnel

Dépenses de personnel

Répartition des charges de personnel par service

	2017	2018
Administration	17 %	15 %
Culture - Sports	1 %	1 %
Développement économique	3 %	3 %
Emploi - Social	5 %	5 %
Enfance	22 %	22 %
Petite enfance	42 %	42 %
Services techniques	10 %	9 %
Tourisme - Patrimoine - Environnement	0 %	0 %
Transports	0 %	3 %

Les services comprenant le plus grand nombre d'agents sont l'enfance pour 22 % soit 580 000 € en 2017 et 633 809 € en 2018 et la petite enfance pour 42 % soit 1112 000 € en 2017 et 1237 490 € en 2018 qui représentent un total de 64 %. La masse salariale des services administratifs a significativement baissé.

Dette

La CCPL continue régulièrement son désendettement

La dette par habitant s'élevait à 35 € au 31 décembre 2017 et 21 € au 31 décembre 2018, contre 44 € au 31 décembre 2016.

Investissements

Les principales réalisations sont résumées ci-dessous.

Principaux travaux 2017

Total 531 889 €

- Remboursement d'emprunt 231 772 €
- Plan de relance grâce au Conseil départemental 131 916 €
- Fond de concours aux communes 86 246 €
- Autres 32 864 €
- Participation à la réalisation des logements sociaux 24 098 €
- Siège CCPL 12 368 €
- Les Marronniers 7 966 €
- Gymnase intercommunal à Briis-sous-Forges 4 658 €

Principaux travaux 2018

Total 749 783 €

- Remboursement d'emprunt 203 057 €
- Plan de relance 163 166 €
- Contrat de territoire 143 627 €
- Participation à la réalisation de logement sociaux 78 750 €
- Renouvellement du parc informatique 47 462 €
- Fonds de concours aux communes 29 962 €
- Plan de relance 29 657 €
- LAEP 20 640 €
- Gymnase intercommunal à Briis-sous-Forges 18 537 €
- Siège CCPL 10 553 €
- Autres 4 371 €

COMMUNICATION
Au plus proche des habitants

La réorganisation du service communication de la Communauté de Communes du Pays de Limours se poursuit. Le site Internet reste un outil incontournable de l'intercommunalité pour répondre aux besoins et questions des administrés. Dès 2017, de nouveaux supports papier et digitaux voient le jour afin d'être encore au plus proche des habitants du territoire.

Le site Internet

www.cc-paysdelimours.fr

Le site Internet est l'outil principal de communication **au service de tous,** élus, communes, administrés, entreprises et partenaires. Interlocuteur virtuel privilégié, il fait preuve d'une forte attractivité.

Il présente aux administrés l'organisation de la Communauté de Communes, les actualités du territoire ainsi que tous les services à leur disposition : emploi, familles, développement économique, transports, culture et sports, patrimoine et tourisme, urbanisme, environnement, liaisons douces, gestion des déchets, aire d'accueil des gens du voyage.

Bilan des consultations

176 147 pages vues en 2017 contre **188 953 en 2018** soit 12 806 pages vues supplémentaires **(augmentation de 7,30%).**
Les pages les plus visitées du site web sont :
- l'accueil avec les actualités,
- les offres d'emploi,
- l'accueil de loisirs avec le portail famille,
- le réseau de transports du Pays de Limours avec les horaires et plans de lignes de bus.

La Lettre du Dév'Éco

La lettre d'information du service développement économique au service des entreprises du territoire est en accès direct sur la page d'accueil du site web.

Le portail famille

Le portail famille est un service en ligne facilitant les démarches des parents pour l'inscription de leurs enfants en accueil de loisirs maternel, élémentaire et jeunesse (de 3 à 17 ans), les mercredis et les vacances scolaires : suivi des inscriptions, réservation et annulation.
Cet espace famille est directement accessible depuis le site Internet dans la rubrique « Famille - Accueil de loisirs / ACM - Portail famille ».

Nouveautés

La Lettre de la CCPL

Sortie en janvier 2017, la lettre d'information électronique est envoyée chaque mois à plus de 1800 personnes s'étant inscrites sur le site web pour la recevoir. La dernière version parue est accessible en ligne sur la page d'accueil du site Internet. **10 lettres électroniques** ont ainsi été envoyées en 2017 puis en 2018 (chaque mois, hors juillet et août).

Il y figure toute l'information pour vivre au sein de la Communauté de Communes avec notamment les grandes actualités du territoire, les invitations et les retours en images des événements organisés par les services intercommunaux, totalement consacrés aux habitants des communes membres.

Les réseaux sociaux

Le 23 octobre 2018, la Communauté de Communes du Pays de Limours se lance sur les réseaux sociaux, Facebook et Twitter.
Toute l'actualité et l'information du territoire sont accessibles en direct avec la possibilité de réagir, commenter, aimer et partager. Les internautes y découvrent les actualités des services intercommunaux à la disposition des administrés, les prochains évènements, les retours en images, l'aménagement du territoire, les avancées du Plan Climat, etc. Tout y est !

@CCPAYSDELIMOURS

Bilan mi-mandat 2014-2017

En 2017, le service communication a travaillé sur le bilan mi-mandat de la Communauté de Communes 2014-2017 afin de communiquer en toute transparence auprès des habitants du territoire, sur les actions entreprises durant ces trois dernières années. Le document de 36 pages a été distribué en février 2018 auprès des 11 700 boîtes aux lettres des 14 communes. Il est accessible en ligne.

Un nouvel outil de communication en 2018

Le Mag
Toute l'information pour vivre votre territoire

Les missions de la Communauté de Communes ne sont pas toujours bien connues des habitants des 14 communes. Pourtant, elles concernent la vie quotidienne de chacun. C'est pourquoi, dès sa prise de fonction en novembre 2017, Bernard Vera, président de la CCPL, a décidé de créer un outil de communication à l'intention exclusive des habitants du territoire afin de les informer régulièrement de l'avancée des projets et du développement des services publics communautaires. Le premier numéro de ce support a été distribué en mars 2018 et le deuxième en novembre 2018.

L'imprimerie au service des communes

L'imprimerie intercommunale est un service logistique gratuit mis à disposition des 14 communes du territoire. Même si la Communauté de Communes n'a pas de compétence obligatoire en la matière, elle a décidé de poursuivre cette activité entièrement dédiée aux communes en gardant les règles d'accès, d'organisation et d'utilisation des machines. En 2017 il y a eu 622 demandes pour 639 838 tirages (nombre de pages) contre 655 demandes en 2018 pour 616 018 tirages. En 2018 la CCPL a renouvelé son matériel d'imprimerie. Elle s'est dotée de deux nouveaux copieurs plus performants.

Bilan des impressions

Communes	Demandes d'impression		Tirages (pages)		% des tirages	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Angervilliers	53	38	28 197	19 178	4 %	3 %
Boullay-les-Troux	14	22	15 495	11 850	3 %	2 %
Briis-sous-Forges	164	167	128 212	137 691	20 %	22 %
CCPL	41	31	148 435	52 930	23 %	9 %
Courson-Monteloup	0	0	0	0	0 %	0 %
Fontenay-lès-Briis	20	23	50 880	32 315	8 %	5 %
Forges-les-Bains	29	44	39 253	45 233	6 %	7 %
Gometz-la-Ville	51	66	84 632	99 471	13 %	16 %
Janvry	17	27	7 615	86 640	1 %	14 %
Limours	137	137	84 314	71 996	13 %	12 %
Les Molières	55	38	21 385	15 729	3 %	3 %
Pecqueuse	16	21	7 325	9 005	1 %	1 %
Saint-Jean de Beauregard	7	10	2 697	4 315	1 %	1 %
Saint-Maurice-Montcouronne	12	18	16 194	24 730	3 %	4 %
Vaugrigneuse	6	11	5 204	4 775	1 %	1 %
Total	**622**	**655**	**639 838**	**616 018**	**100 %**	**100 %**

Chiffres clés	2017	2018
• Pages visitées	176 147	188 953
• Visites	61 559	68 893
• Visiteurs uniques	40 175	44 635
• Abonnés à la Lettre	1 829	1 872
• Demandes d'impression des communes	581	624
• Pages imprimée pour les communes	491 403	563 088

Angervilliers
Boullay-les-Troux
Briis-sous-Forges
Courson-Monteloup
Fontenay-lès-Briis
Forges-les-Bains
Gometz-la-Ville
Janvry
Les Molières
Limours
Pecqueuse
Saint-Jean de Beauregard
Saint-Maurice-Montcouronne
Vaugrigneuse

Communauté de Communes du Pays de Limours

615 rue Fontaine de Ville
91640 Briis-sous-Forges
01 64 90 79 00
accueil@cc-paysdelimours.fr

@CCPAYSDELIMOURS

Communauté de Communes du **PAYS de LIMOURS**

www.cc-paysdelimours.fr